

**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018**  
**1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**RIUNIONE DI U 26 È DI U 27 D'APRILE**  
**REUNION DES 26 ET 27 AVRIL**

2018/O1/15

*Question déposée par M. LACOMBE Xavier*  
*Au nom du groupe "PER L'AVVENE"*

**OBJET :** Gestion des déchets.

Monsieur le Président,

Il y a une dizaine de jours, les Corses découvraient via les médias et les réseaux sociaux la perspective d'implantation d'un centre d'enfouissement ou d'une installation de stockage sur la commune de Moltifao, plus précisément sur le site de l'ancienne carrière.

La semaine dernière, vous confirmiez, dans un communiqué également cosigné par l'Etat et le Syvadec, que des études techniques et environnementales préliminaires étaient en cours de lancement sur ce site même si la prospective d'autres emplacements se poursuivait.

Au delà de la confirmation de cette information, pouvez-vous, Monsieur le Président, indiquer à notre Assemblée si des études préalables sont envisagées sur d'autres sites, tout en précisant leur localisation ?

Le 7 mars dernier, le bureau de la communauté de communes du Sartonais-Valinco-Taravo a pris une série de décisions importantes qui concernent toute la Corse ; en s'opposant à l'extension du site de Viggianello et en indiquant que le site devra fermer ses portes aux autres territoires en avril 2018 afin de préserver les capacités restantes de 35 000 tonnes au profit de la micro région.

Cette nouvelle décision nous renvoie davantage encore aux réalités de la gestion des déchets en Corse.

Lors du dernier bureau du SYVADEC qui s'est tenu à Corte le 13 février dernier, le président de l'Office de l'Environnement a parlé de 3 étapes majeures à venir, que je requalifierais d'impérieuses nécessités :

- trouver de nouveaux sites d'enfouissement
- avancer sur les 2 Centres de Tri et Valorisation dans les bassins ajaccien et bastiais
- et mettre en œuvre les unités de surtri

Nous savons encore que tout cela nécessite un calendrier d'actions pluriannuel.

A l'approche de la saison estivale, amputée du CET de Viggianello, la Corse va une fois encore arriver à saturation. Si jusqu'alors les renégociations des capacités administratives avec la Préfecture ont permis de faire face, que va-t-on faire cette année ? Je tiens à vous rappeler que les délais d'ouverture d'un CET, dans les meilleures conditions possibles, sont à minima de 4 ans.

En mai 2016, l'Assemblée de Corse adoptait un plan d'action sur 5 ans et des préconisations pour une meilleure gestion des déchets. Un plan initialement prévu sur 3 ans et qui prévoyait à sa présentation l'installation d'unités de « surtri » dans les micro-régions, unités qui n'existent toujours pas.

Deux ans après, un bilan d'évaluation s'impose alors que nous en sommes presque à la moitié de son application.

Concernant la collecte, vous aviez à cette occasion fixé un taux de recyclage de 60% à l'horizon 2021. Un objectif plus qu'ambitieux. Bien sûr que sur le principe tout le monde y souscrit et qu'il faut tendre vers cet objectif. Toutes les collectivités aujourd'hui pratiquent le tri à la source, avec ce que cela engendre en termes de coûts de fonctionnement. Et pourtant, malgré la progression du tri sélectif, les tonnes à enfouir n'ont pas diminué.

Souscrivez-vous à la tenue d'un débat lors d'une session précédant la session estivale pour que notre Assemblée dispose de l'ensemble des éléments et puisse juger de la pertinence des actions mises en œuvre ?

Un dossier cardinal qui mérite des réponses à la hauteur des enjeux et de leur urgence. Je vous en remercie d'avance Monsieur le Président.

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse**  
**A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Xavier LACOMBE**  
**AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

**OBJET : Gestion des déchets.**

Madame et Messieurs les Conseillers à l'Assemblée de Corse,

Je vous répons en lieu et place de M. François Sargentini qui n'est pas là aujourd'hui. Je voudrais bien-sûr lui transmettre notre amical bonjour, fraternel, et dire aussi au seuil de mes explications que François Sargentini est le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse. A ce titre il a en charge la gestion des déchets et que lorsqu'il parle, il parle pour moi, Président du Conseil Exécutif et il parle pour nous, membres du Conseil Exécutif. Il parle pour la majorité territoriale ; toujours, quelles que soient les difficultés des dossiers, quelles que soient les obstacles à surmonter.

Lorsqu'un membre du Conseil Exécutif parle ou lorsque le Président de l'Assemblée de Corse parle ou lorsqu'un membre de la majorité territoriale parle au nom de la majorité, c'est toute la majorité territoriale qu'il engage de façon solidaire et unie. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas ouverts à toutes les discussions et à tous les débats.

Ce premier point étant posé, je voudrais dire que s'il y a trois questions aujourd'hui de nature différentes mais convergentes, c'est bien parce que nous sommes confrontés à une situation de crise qui est déjà devenue une crise aigüe et que nous avons à y faire face en ayant conscience que nous sommes dans un système extrêmement contraint et que chacun doit assumer ses responsabilités en ayant conscience que la solution ne pourra être que collective.

Je voudrais organiser une réponse autour de deux axes, premièrement l'héritage et deuxièmement nos décisions et les perspectives de court et de moyens termes.

## I – L'héritage

Je ne serai pas long mais je voudrais vous dire quand même, et à tous les Corses, même si cela a déjà été dit, que l'on reproche au Conseil Exécutif et à la majorité territoriale de ne pas avoir résolu en deux ans ce problème.

Aurions-nous pu le faire ? NON.

Nous avons, là comme ailleurs, hérité d'une situation de décennies de lascia corre, de non-gestion, tantôt de non-choix, tantôt de choix qui se sont faits, le plus souvent au détriment de l'intérêt général, et des choix qui ont objectivement profité essentiellement, non pas à l'intérêt général, mais à des intérêts privés. C'est la réalité de ce qui s'est passé pendant des décennies.

Je vous rappelle, vous qui êtes sévères et injustement sévères quelquefois sur les quelques mois qui viennent de passer, que, sans remonter à l'origine, il y avait en 1993 2 plans départementaux qui annonçaient la création de 8 centres d'enfouissement.

Aucun n'a vu le jour.

Entre 1993 et 2015, au moment de notre accession aux responsabilités, le tri est passé de 0% à 5%, là où partout ailleurs en Europe il passait de 20 à 40, à 50 et à 60%.

Entre 1993 et 2015, il n'y a eu aucune construction significative dans le domaine du traitement des déchets. Mais par contre, on a continué, à tombeau ouvert, sur le chemin du tout enfouissement, dans des conditions exécrables et au mépris des règles européennes et françaises de respect environnemental et de sécurité sanitaire.

Aurions-nous pu changer cette situation en deux ans du tout au tout ? NON.

Quelles ont été les conséquences de cet héritage ? Indépendamment de toutes les atteintes environnementales, indépendamment de l'argent gaspillé, indépendamment du système pervers cautionné et organisé depuis des décennies, il y a aujourd'hui de la part des Corses et c'est normal, une intolérance à tout nouveau projet.

Parce qu'il manque le plus important dans ce type de projets, comme dans tous les projets : la confiance. Aujourd'hui les gens de Vighjianeddu et d'I Prunelli di Fiumorbu nous disent « *nous ne voulons pas continuer parce que nous ne savons pas où vous allez et nous ne sommes pas sûrs que vous irez ailleurs* ». Et les gens qui sont pressentis pour des études dans certains territoires, je me tourne notamment vers Cathy Cognetti qui a posé cette question – mais la réponse intéresse directement beaucoup d'autres élus – y compris vous la citez dans votre question de A Pieve voisine, vous parlez du Canale, vous parlez de la Balagne et de la haute Balagne, les gens disent, « *nous on ne veut pas avoir chez nous ce que les autres ont supporté pendant des décennies* » et donc cela a complexifié singulièrement l'équation.

Quelles ont été, deuxième point, nos décisions ?

## II – Nos décisions

En un an nous avons exercé pleinement la compétence qui est la nôtre, c'est-à-dire, à titre principal, fixer le cadre stratégique. Et nous avons fixé un cadre stratégique qui représente une réorientation totale, un passage du tout enfouissement à un système où le tri à la source est l'option centrale de l'organisation que nous voulons.

Nous avons adopté ce Plan le 27 mai 2016.

Quelle est aujourd'hui notre vision de ce qu'il faut faire dans les 3, 4, 5 ans à venir ?

Elle est claire et je continue à vous dire qu'elle est la seule qui tient la route :

- 1) Premier point : le tri à la source comme pilier fondamentale dans les deux grandes communautés d'agglomérations qui produisent environ 75% des ordures : la CAPA et la CAB, et le tri à la source également dans les intercommunalités qui viennent de se restructurer, qui sont confrontées à des difficultés, qui ont des territoires immenses à gérer.

Donc, le tri à la source partout, et oui, dans notre philosophie et dans notre modèle d'action si nous devons avoir une référence, ce serait celle du zéro déchet. C'est la philosophie du zéro déchet. Et nous sommes tout entier orientés là-dessous.

- 2) Deuxième pilier : nous n'avons pas seuls la compétence en matière de déchets, vous le savez. Nous avons les orientations stratégiques. La collecte, ce sont les intercommunalités, le traitement c'est le Syvadec et le financement et l'instruction des dossiers c'est l'Etat, notamment via l'ADEME. Nous ne sommes pas seuls à décider, nous ne pouvons pas faire seuls. Nous avons donc amodié notre choix initial en allant vers des centres de sur-tri.

Deux centres de tri « multifonctions » que nous voulons installer, conformément à ce qui a été dit par les territoires ruraux, au plus près des bassins de production d'ordures ménagères. C'est une concession que nous avons faite pour contribuer à la résolution de la crise. Aiacciu c'est acté et ça va commencer. Bastia ou le grand Bastia, c'est en train d'être discuté avec les communes concernées et nous avons bon espoir d'y parvenir.

Quelle est la crainte de ceux qui prônent le tri ? Ils nous disent « *c'est contradictoire, vous faites du sur-tri, donc pour alimenter ces usines, vous allez forcément limiter le tri puisqu'elles auront besoin de matières à sur trier* ». Ce à quoi nous répondons, et c'est la raison pour laquelle nous voulons garder la main du public, que nous configurerons ces usines de sur-tri, strictement à la hauteur et à la mesure de tout ce que nous pouvons trier.

- 3) Nous restons sur le tri à la source comme objectif prioritaire, deuxième étape le sur-tri et troisième étape acceptable dans 4 ans, l'ouverture de 2 ou 3 nouveaux centres pour les déchets ultimes. Car vous l'avez rappelé, il faut quatre ans pour créer, non pas un centre d'enfouissement, mais un centre de stockage, et la différence est importante.

Ce que nous disons aux territoires qui ont vocation dans quatre ans, s'ils en sont d'accord, à accueillir des centres de stockage, c'est qu'il ne faut pas regarder la situation dont ont héritée Tallone, Vighjaneddu ou Vicu. Il faut regarder ce qu'ils auront à stocker dans quatre ans si nous réussissons à faire ce que nous devons faire, c'est-à-dire du tri à la source et du sur-tri et si nous atteignons nos objectifs. Nous les atteindrons, mais il faut le démontrer. Nous aurons 60% de tri à la source dans quatre ou cinq ans. Il restera 40% à stocker, mais ça ne sera plus les ordures avec les fermentiscibles actuels ; ça sera du déchet résiduel, inerte qui, donc, se stocke dans des conditions totalement différentes.

Nous nous tournons également vers ceux qui profitent des difficultés actuelles pour dire « *retournons à l'incinérateur* ». Cette réponse est démagogique. Parce qu'elle ne permettra pas de résoudre les difficultés de court terme que nous avons actuellement. Il faut aller vers le tri à la source.

Admettons que nous fassions 60%, il nous reste 40% des déchets pour lesquels nous n'avons pas 36 solutions : ou on les brûle, ou on les exporte ou on les stocke.

Si vous les exportez, c'est une régression totale. Une île qui a vocation à développer son autonomie, son indépendance en bien des domaines, etc... ne peut pas exporter ses déchets de façon pérenne.

Si vous les brûlez c'est un coût énorme, c'est si non interdit, en tout cas considéré comme l'ultima ratio par la loi européenne et par la loi française. C'est aussi un coût d'investissement qui nous obligera, pour rentabiliser nécessairement à ne plus trier.

Donc le centre de stockage c'est la meilleure solution. Que proposons-nous ?

Je me tourne vers ceux qui ont été sans doute à bon droit, inquiets. On nous dit « *il faudrait nous concerter* », mais c'est précisément ce que nous avons fait, peut-être de façon insuffisante ou maladroite. Nous avons voulu réunir et alerter tout le monde, non pas pour annoncer une décision, mais pour vous dire que nous envisagions de faire une étude de faisabilité et la faire au contradictoire des élus et des populations concernés.

Nous sommes au tout début d'un processus. Si demain l'étude sur la commune de Moltifau révèle que c'est dangereux pour la source et pour les captages, on arrête tout de suite. En sens inverse, si l'étude nous dit que c'est possible, cela ne veut pas dire que nous ferons le centre à Moltifau. Cela veut dire que l'on continuera le débat et si ce débat aboutit à un accord des élus et des populations avec des garanties qui seront données et des contreparties aussi, pour les territoires en termes d'emploi, en termes de retombées, nous irons vers cela.

De façon générale, il y a deux principes qui sous-tendent notre action.

D'abord, je vous le dis clairement. Nous voulons que la puissance publique corse, garde la main sur la gestion des déchets. Cela ne veut pas dire que nous excluons toute intervention du privé. Ça veut dire que dans une île où nous subissons souvent des situations de monopole ou de concentration abusive, nous voulons que la puissance publique garde la maîtrise de la gestion des déchets et nous voulons qu'il n'y ait pas de profits anormaux ou illicites sur la gestion des déchets. Ça c'est la première chose.

On envisagera d'autres sites, certains ont été évoqués y compris par des élus et notamment sur des trajets entre Ponte-Leccia et la Balagne. Il y a peut-être des endroits qui s'y prêtent mieux, je ne le sais pas aujourd'hui. N'y voyez pas malice, on va en parler, avec les élus et les Présidents d'intercommunalités, avec les Maires, avec les populations et on va faire ces études.

Et la deuxième chose, c'est que nous voulons utiliser préférentiellement le chemin de fer, parce que, dans son rapport, la Chambre régionale des comptes a notamment visé les surcoûts en matière de transport.

Aujourd'hui nous payons pour transporter des ordures non triées dans toute la Corse. C'est la double et la triple peine. Nous voulons en sortir et nous voulons notamment que les Chemins de fer de la Corse puissent transporter, dans des conditions sécurisées, avec un coût qui soit raisonnable et avec une réorganisation qui ne laissera pas au bord du chemin les entreprises privées, mais dans des conditions qui satisfassent à l'intérêt général.

Voilà ce qu'est notre vision, voilà ce que nous allons expliquer.

Avec cette vision nous disons que nous pouvons sortir de la crise actuelle qui est réelle.

Alors on va aller à Vighjaneddu, on va aller à Prunelli di Fiumorbu, on va continuer à discuter, on va plaider là-dessus.

Oui, nous sommes prêts à un débat, y compris avec des chiffres beaucoup plus précis que ceux que nous avons tous eu, car nous aussi nous avons des difficultés à obtenir les chiffres, et nous continuons à être persuadés que le chemin que nous vous proposons de prendre est le meilleur.

Je vous remercie.